Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-285000055-20240322-2024-403-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2024
Publication : 22/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Centre de Gestion de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ARRÊTÉ n°2024-403
Portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL

≈≈≈≈≈≈≈

Nous, Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu **le Code Général de la Fonction Publique**,

Vu, **le décret n° 2013-593 du 05 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, **le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, **le décret n° 94-163 du 16 Février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, **le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu, **le décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012** portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu, **le décret n°2012-942 du 1er Août 2012** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu, **notre arrêté n°2021-009 du 5 Janvier 2021** portant organisation des concours externe, interne et 3ème concours sur épreuves de RÉDACTEUR TERRITORIAL,

Vu, le Procès-Verbal de la réunion du jury d'admission du 3 février 2022

Vu, notre **arrêté n° 2022-119 du 25 Février 2022** modifiant l'arrêté n° 2022-09 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL,

Vu, les demandes présentées par certains lauréats n'ayant pas été recrutés, et sollicitant leur maintien sur la liste d'aptitude la troisième année.

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1er : Sont réinscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL à compter du 1er Mars 2024, suite à leur succès au concours sur épreuves organisé en, Octobre 2021 et Janvier 2022, les lauréates dont les noms suivent :

Nom	Prénom
MADELIN	Elodie
POINTEAU	Hélène

ARTICLE 2 : L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La validité de la présente liste d'aptitude est d'une année, soit **du 1er Mars 2024 au 28 Février 2025.**

La candidate qui ne serait pas recrutée à l'issue de cette troisième année, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenue sur la liste d'aptitude, la quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit le **31 Janvier 2025.**

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera

* transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.
* affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 15 Mars 2024

Le Président.

Jean-Dominique BOURDIN

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :
** d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.*